

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 11 décembre 2017, à 20 heures à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire,

Diego Scalzo,

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

AVIS SPÉCIAL, vous est donné par madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par moi, pour être tenue le lundi 11 décembre 2017, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Présences;
3. Loisirs/Remboursement d'une partie des frais de non-résidents;
4. Avis de motion :
 - Projet de règlement numéro 237-2017 fixant les taux de taxes pour l'année 2018;
 - Projet de règlement numéro 238-2017 fixant la tarification pour l'année 2018;
 - Projet de règlement numéro 239-2017 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Fait à la Ville de Warwick, ce huitième jour du mois de décembre de l'an 2017.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

LOISIRS/REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS :

2017-12-13SE Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de rembourser 50 % des frais de non-résidents pour les citoyens de moins de 18 ans de Warwick s'inscrivant à des activités physiques qui ne sont pas offertes sur le territoire de la municipalité, le tout pour un maximum de 175 \$;

QUE le citoyen de Warwick devra fournir un reçu confirmant son paiement des frais de non-résidents ainsi qu'une preuve démontrant son inscription à l'activité choisie et sa date de naissance afin qu'un remboursement soit effectué, et ce, dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la réception de tous les documents.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 237-2017 FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2018 :

2017-12-14SE Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, présente le projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement fixant les taux de taxes pour l'exercice 2018.

Étienne Bergeron

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 238-2017 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2018 :

2017-12-15SE Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, présente le projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement fixant la tarification pour l'année 2018.

Noëlla Comtois

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 239-2017 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2018 :

2017-12-16SE Je, soussigné, monsieur Charles Martel, conseiller, présente le projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018.

Charles Martel

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2017-12-17SE À vingt heures douze, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*